



11^{èmes} Rencontres Cathédrale

Appel à candidature

Thème « Energie »

Peinture, sculpture, photographie ...

DATES DE L'EXPOSITION : 4 Octobre 2023 au 7 Janvier 2024

Le vernissage aura lieu le mercredi 4 octobre 2023 en fin de journée.

I – L'événement « Rencontres Cathédrale » 2023

Le thème retenu des 11^{èmes} Rencontres Cathédrale est «**Energie** »

Coordonnées : Chemin des Arts - 11^{èmes} « Rencontres Cathédrale »
2, avenue Pasteur Vallery-Radot 94000 Créteil

Courriel : contact@chemindesarts.com

Site : <http://chemindesarts.org>

II - Historique

Le diocèse de Créteil a organisé en 2006, pour son 40^e anniversaire, un évènement artistique au parc départemental de la Plage Bleue à Valenton. Des artistes plasticiens, peintres, sculpteurs et photographes, danseurs et musiciens, se sont produits à cette occasion.

Le succès de cette initiative a conduit à renouveler et amplifier l'évènement.

Autour du 11 octobre 2009, date anniversaire du diocèse, l'association « **Chemin des Arts en Val de Marne** » a proposé ses premières « **Rencontres Cathédrale** ».

Depuis, cette manifestation a été rééditée chaque année à la même époque puis sous forme de Biennale

Les thèmes précédents :

« *L'espérance* » - « *Messages et messagers* » - « *L'accueil de l'étranger* » - « *Cantique des Cantiques* » » - « *Prendre soin* » - « *Exodes* » « *Jardins* » - « *Fragilités* »

Partenariat :

Ville de Créteil,
Conseil départemental du Val de Marne.

III – Le lieu de l'exposition

La grande galerie de l'Espace culturel de la cathédrale de Créteil.

Loin de se limiter à une reprise des formes architecturales anciennes, le « déploiement de la cathédrale Notre-Dame de Créteil » mobilise les ressources les plus actuelles en matière architecturale et artistique.

L'Eglise catholique en Val-de-Marne donne ainsi un signe fort de sa volonté d'exposer le signe de sa foi dans l'espace public d'une manière contemporaine et créative.

C'est ici qu'entend se situer l'*Espace culturel Cathédrale* qui prend place au sein du nouvel édifice.

Par l'organisation d'expositions, de concerts, de chorégraphies, de conférences, de débats, de rencontres, etc...à destination de publics très divers, cet espace met en œuvre sa vocation qui est de constituer un lieu de dialogue et d'échange entre la créativité propre à l'Église dans la manifestation qu'elle donne de sa foi et ce qui se produit de plus significatif dans notre société en matière de création artistique et culturelle.

Cette volonté de dialogue conjugue trois dimensions :

- Dévoiler la créativité souvent méconnue dont font aujourd'hui preuve l'Église catholique mais aussi d'autres communautés religieuses présentes en Val-de-Marne, dans les domaines artistiques et culturels.
- Susciter, en fonction de nos liens avec des créateurs contemporains, des manifestations permettant de présenter des formes actuelles de créations artistiques, dans la diversité culturelle du Val-de-Marne.
- Être en « résonance » et accueillir, dans sa diversité, l'actualité de la vie culturelle et artistique. Plus spécifiquement, cela nous amène à prendre place dans le réseau des festivals, biennales etc... organisés dans le Val-de-Marne.

IV – Le Thème : « Energie »

Afin de nourrir la réflexion des artistes, Chemins des Arts propose un certain nombre de références non exhaustives !

« Quand on est jeune on a de l'énergie à profusion. C'est elle qui nous donne envie de tutoyer les étoiles » Krisnamurti – 2006- le sens du bonheur.

« Le problème aujourd'hui n'est pas l'énergie atomique, mais le cœur des hommes »
Albert Einstein

A / Quelques réflexions

- Energie : du grec *energia* qui signifie « force en action »
- L'énergie est la capacité à produire des actions comme fournir de la chaleur, de la lumière ou mettre en mouvement un objet.
- Vitalité – Force physique – vigueur – force morale

- **Le concept général du Big Bang** (Grand Boum) à savoir que l'univers est en expansion et a été plus dense et plus chaud par le passé, doit sans doute être attribué au Russe Alexandre Friedmann qui l'a proposé en 1922.
- **Cette énergie primitive permet la vie.**

B/ Des références bibliques

- **Philippiens** (2,13)
Car c'est Dieu qui produit en vous le vouloir et le faire, selon son bon plaisir.
- **Isaïe** (40,29)
Il donne de la force à celui qui est fatigué,
Et il augmente la vigueur de celui qui tombe en défaillance.
- **Proverbes** (20,29)
La force est la gloire des jeunes gens,
Et les cheveux blancs sont l'ornement des vieillards.
- **St Marc** (12, 30)
Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur,
et de toute ton âme, et de toute ta pensée, et de toute ta force.
- **Matthieu** (16,26)
Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme?

C/ Des références dans la chanson

- **Johnny Halliday – Jean Jacques Goldman : L'envie**
On m'a trop donné, bien avant l'envie
J'ai oublié les rêves et les mercis
Toutes ces choses qui avaient un prix
Qui font l'envie de vivre et le désir
Et le plaisir aussi
Qu'on me donne l'envie, l'envie d'avoir envie
Qu'on rallume ma vie
- **Nougaro : Energie**
Accorde moi la rage
De mériter la vie
Casse moi le lit cage
Où je joue l'ici gît
- **Grand Corps malade : l'heure des poètes** (à propos du chanteur Renaud)
Renaud, c'est la tempête dans la douleur du crépuscule
C'est un cœur de moineau dans la poitrine d'Hercule
C'est la rage et la tendresse, il y a trente ans, il a écrit
Des trucs qui, chaque jour, m'aident à comprendre c'que j'fous ici
- **Ycare : une énergie**
Cette énergie de loin
C'est le vent du matin
Qui t'a emmené ici

ça s'passe ainsi comme ça
Depuis la nuit je crois

Et c'est ainsi
 Qu'on ouvre les yeux enfin
 Nos peines et nos chagrins
 Tu vois se sont enfuit

D/ Des références musicales

- **Ludwig van Beethoven** : sonate n° 17 la tempête
<https://www.youtube.com/watch?v=l0b7hwnqhBw>
- **Ludwig van Beethoven** : 2^e mouvement de la 7^e symphonie
<https://www.youtube.com/watch?v=mgHxmAsINDk>
- **Maurice Ravel** : Le Boléro
<https://www.youtube.com/watch?v=6NDwT6SCfk4>
- **Igor Stravinsky** : le sacre du printemps
https://www.youtube.com/watch?v=yrhGmXY_wpk
- **Francis Poulenc** : Tout puissant, très saint, très haut
<https://www.youtube.com/watch?v=Yr1BkHISzuc>

V – REGLEMENT DE L'EXPOSITION

- 1 - Tous les artistes souhaitant exposer doivent impérativement envoyer le dossier d'inscription complet

avant le 15 mars 2023

Il comprendra impérativement :

- la feuille d'inscription dûment remplie datée, signée avec la mention « lu et approuvé »
- un montant de 50€ (15€ adhésion + 35€ frais d'accrochage) qui sera retourné en cas de non sélection.
- Pour les étudiants et ceux qui sont en recherche d'emploi un montant de 35 euros (15€ adhésion + 20€ frais d'accrochage)
- un CV d'artiste
- un visuel montrant le travail de l'artiste en dehors de l'œuvre proposée (3 visuels au moins)
- un texte expliquant comment l'artiste entend traiter le thème : « **Energie** »
- un visuel de l'œuvre (une seule œuvre) proposée par l'artiste pour illustrer le thème « Energie » (*esquisse, maquette ou tout autre moyen de présentation ...*)

Ce dossier d'inscription devra être envoyé par courrier postal en version papier (1 exemplaire) :
 Chemin des Arts - 11^{èmes} « Rencontres Cathédrale »
 2, avenue Pasteur Valléry-Radot 94000 Créteil

et par courrier numérique en version électronique : contact@chemindesarts.com

Tout envoi sans version papier entrainera l'élimination de la candidature.

- 2 - Suite à la réception du dossier complet, les œuvres seront sélectionnées par le conseil artistique de « Chemin des Arts » qui se réunira avant l'été 2023.

Tout dossier incomplet à réception, ou bien réceptionné hors délai sera rejeté.

Les artistes recevront par écrit les conclusions de cette délibération.

- 3 - Si le nombre d'œuvres retenues par le conseil artistique dépasse nos possibilités d'exposition, le conseil tiendra compte de l'ordre d'arrivée des dossiers.

- 4 - L'événement se déroulera sur trois mois : **du 4 octobre 2023 au 7 janvier 2024.**

- 5 - **Le dépôt des œuvres se fera le jeudi 28 septembre 2023 de 15h à 19h30. Pour les artistes résidents en province sur RV au cours de l'après-midi du dimanche 1 octobre 2023.**

Le retrait des œuvres se fera le mardi 9 Janvier 2024 de 15h à 19h30 ou bien sur RV le dimanche 7 janvier 2024 après 18h.

Il est impératif de respecter ce calendrier, car Chemin des Arts ne peut stocker les œuvres au-delà de ces dates et décline toute responsabilité en dehors de ces marges.

- 6 - Chaque artiste pourra disposer au maximum de 1 m 50 linéaire pour l'œuvre retenue qui ne devra pas dépasser 2 m en hauteur.

NB : la grande galerie de l'Espace culturel Cathédrale dispose de douze vitrines (80x80x200) munies de tablette pouvant recevoir une sculpture ou une petite installation.

- 7 - L'artiste se charge, sous sa propre responsabilité, de l'acheminement (*aller et retour*) de son œuvre.
- 8 - La place des œuvres dans l'espace d'exposition sera déterminée par le conseil artistique de « *Chemin des Arts* » et sera sans appel.
- 9- L'association se charge de l'accrochage sur place des œuvres reçues et de la disposition des sculptures dans l'espace. Toutes les œuvres doivent être entièrement équipées :
- Nom et adresse de l'artiste + titre de l'œuvre.
 - Système d'accrochage correct.
 - Ne seront acceptées que les œuvres présentées avec un encadrement sobre (cache-clous).
 - Les socles devront être fraîchement repeints.
- 10 - En cas de sélection il vous sera demandé de nous adresser avant le 1^{er} septembre 2023, une phrase qui définit votre démarche artistique en rapport avec l'œuvre sélectionnée illustrant le thème « Energie » (100 signes maximum). Cette phrase figurera sur le catalogue.

- 11 -** Le jour du dépôt de votre œuvre vous nous apporterez un document comportant une présentation succincte de votre parcours artistique ainsi qu'une présentation de l'œuvre exposée.
Ces documents seront utilisés tels quels dans un dossier collectif mis à la disposition des visiteurs. Chaque artiste pourra disposer d'une double page en vis à vis.
(En P.J. vous trouverez un support de rédaction sous la forme d'une fiche type sous format Word).
- 12 -** Chaque artiste est responsable de l'assurance de son œuvre pour le transport et tout au long de l'exposition.
- 13 -** L'association s'engage à faire la promotion de l'événement (presse-affiches-tracts...).
- 14 -** La commission a toute liberté de choix et décide souverainement. Le fait de participer à l'appel à candidature constitue une acceptation sans réserve du présent règlement par l'artiste.